UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1936-1937 N° 79

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA FOLIE SIMULÉE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement le Mercredi 23 décembre 1936

PAR

Jacques LARUË de TOURNEMINE

Né à Habas (Landes), le 9 avril 1911

Examinateurs de la thèse : MM. PERRENS, *professeur*, *Président.* — CRUCHET, *professeur* — FONTAN, *agrégé* — DERVILLÉE, *agrégé* — *Juges.*

PARIS

JOUVE & Cie, ÉDITEURS

15, RUE RACINE, 15

1936

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

ANNÉE 1936-1937 N° 79

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE LA FOLIE SIMULÉE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement le Mercredi 23 décembre 1936

PAR

Jacques LARUË de TOURNEMINE

Né à Habas (Landes), le 9 avril 1911

Examinateurs de la thèse : MM. PERRENS, *professeur*, *Président.* — CRUCHET, *professeur* — FONTAN, *agrégé* — DERVILLÉE, *agrégé* — *Juges.*

PARIS

JOUVE & Cie, ÉDITEURS

15, RUE RACINE, 15

1936

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE DE BORDEAUX

DOYEN : M. MAURIAC.

ASSESSEUR : M. LABAT.

DOYEN HONORAIRE : M. C. SIGALAS.

PROFESSEURS HONORAIRES :

MM. POUSSON, MOURE, RIVIÈRE, BARTHE, DENIGÈS, BEILLE' CASSAËT, CHAVANNAZ, PACHON.

PROFESSEURS :

	MM.
Clinique médicale	MAURIAC.
id.	DUPÉRIÉ.
Clinique chirurgicale	BÉGOUIN.
Clinique chirurgicale et gynécologique	GUYOT.
Pathologie et thérapeutique générales	CARLES.
Clinique d'accouchements	ANDÉRODIAS.
Anatomie pathologique et microscopie clinique	SABRAZÈS.
Anatomie	VILLEMIN.
Anatomie générale et histologie	G. DUBREUIL.
Hygiène	LEURET.
Médecine légale et déontologie	LANDE.
Electroradiologie et clinique d'électricité médic.	RÉCHOU.
Chimie	CHELLE.
Botanique et matière médicale	GOLSE.
Pharmacie	DUPOUY.
Zoologie et parasitologie	MANDOUL.
Médecine expérimentale	AUBERTIN.
Clinique ophtalmologique	TEULIÈRES.
Clinique chirurgicale infantile et orthopédie	ROCHER.
Clinique médicale des maladies des enfants	CRUCHET.
Chimie biologique et médicale	DELAUNAY.
Physique médicale et pharmaceutique	C. SIGALAS.
Médecine coloniale et clinique des mal. exotiques	BONNIN.
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	PETGES.
Clinique des maladies des voies urinaires	DUVERGEY.
Clinique des maladies nerveuses et mentales	ABADIE.
Clinique d'oto-rhino-laryngologie	PORTMANN.
Toxicologie et hygiène appliquée	LABAT.
Hydrologie thérapeutique et climatologie	CREYX.
Clinique dentaire	DUBECQ.

MM. LACOSTE (Histologie). PERY (Obstétrique). PERRENS (Maladies mentales). PAPIN (Chirurgie générale). R. SIGALAS (Parasitologie et sciences naturelles). JEANNENEY (Chirurgie générale).

AGRÉGÉS EN EXERCICE :

	MM.
Anatomie	N.
id.	DUFOUR.
Physiologie	FABRE.
Médecine générale	PIÉCHAUD.
id.	DELMAS-MARSALET.
id.	DE GRAILLY.
id.	FONTAN.
id.	BROUSTET.
id.	DERVILLÉE.
Chirurgie générale	MASSÉ.
id.	DARGET.
Obstétrique	RIVIÈRE.
Ophtalmologie	BEAUVIEUX.
Oto-rhino-laryngologie	DESPONS.
Dermatologie et syphiligraphie	JOULIA.
Physique médicale	WANGERMEZ.
Chimie générale pharmaceutique et toxicologie	VITTE.

COURS COMPLÉMENTAIRES :

	MM.
Physiologie	FABRE.
Médecine opératoire	PAPIN.
Accouchements	RIVIÈRE.
Pathologie médicale	DELMAS-MARSALET.
Puériculture	FAUGÈRE.
Pharmacie chimique	VITTE.
Zoologie et parasitologie	R. SIGALAS.
Physique médicale et pharmaceutique	WANGERMEZ.
Médecine légale	DERVILLÉE.
Urologie	DARGET.
Botanique	GIRARD.
Bactériologie	MOUREAU.
Législation pharmaceutique	POPLAWSKI.

Ophtalmologie	MM.	CABANNES (en congé).
Orthopédie chez l'adulte, pour les accidentés du travail, les mutilés de guerre et les infirmes		N.

Le Secrétaire de la Faculté : ROUGERIE.

Par délibération du 5 août 1879, la Faculté a arrêté que les opinions émises dans les Thèses qui lui sont présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle entend ne leur donner ni approbation ni improbation.

A MES PARENTS

A MES MAITRES DE LA FACULTÉ
ET DES HOPITAUX DE BORDEAUX

A MES MAITRES DES ASILES D'ALIÉNÉS

M. le Docteur QUERCY

Médecin-Chef de l'Asile de Château-Picon
Chargé de cours complémentaire
à la Faculté des Lettres de Bordeaux
Chevalier de la Légion d'honneur

Qui m'a inspiré le sujet de cette thèse et m'a grandement aidé de ses conseils, avec le témoignage de ma vive reconnaissance et de mon respectueux attachement.

M. le Docteur DUCOS

Médecin-Chef de l'Asile de Château-Picon

Qui m'a accordé dans son service un accueil si bienveillant et si riche d'enseignement.

M. le Docteur DUCOSTÉ

Médecin-Chef de l'Asile de Villejuif

En reconnaissance pour son aimable accueil et ses conseils précieux.

M. le Docteur DEDIEU-ANGLADE

Médecin-Chef de l'Asile de Villejuif

En hommage de reconnaissance et de respectueux attachement.

A MES CAMARADES D'INTERNAT
DANS LES ASILES DE CHATEAU-PICON
ET DE VILLEJUIF

A MON MAITRE ET PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR CH. PERRENS

Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux
Médecin-Chef à l'Asile de Château-Picon
Chevalier de la Légion d'honneur
Croix de guerre
Officier de l'Instruction publique

Qui nous a fait l'honneur de bien vouloir accepter la présidence de cette thèse, en témoignage de reconnaissance pour son inlassable bienveillance à notre égard, et de profonde admiration.

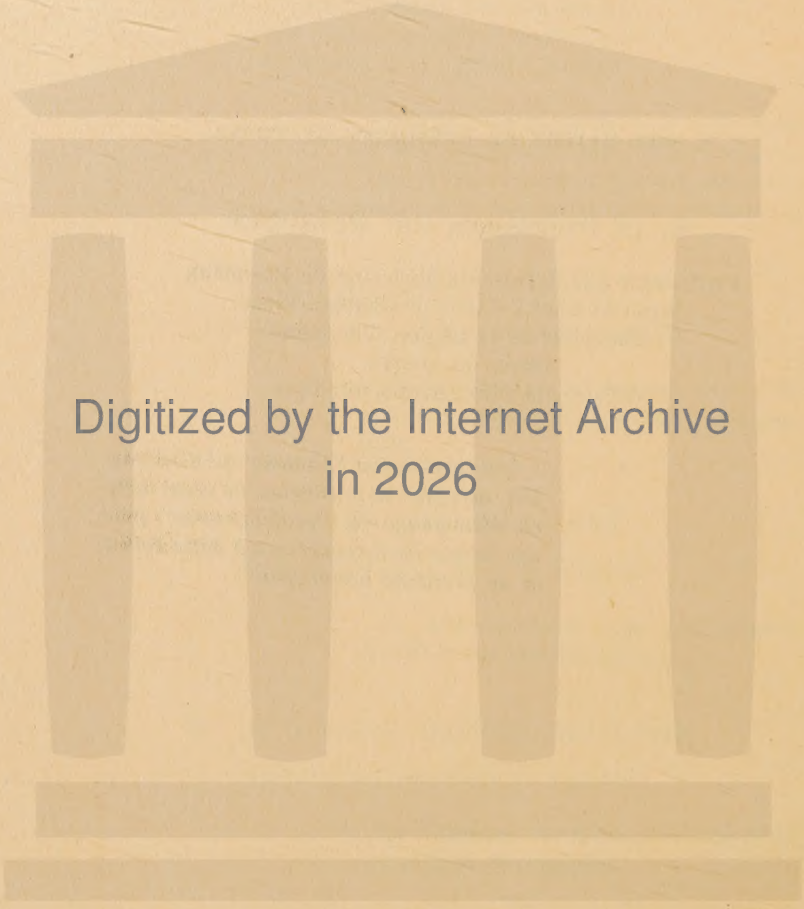
Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41543912_0034

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DE LA FOLIE SIMULÉE

INTRODUCTION

Ulysse le premier contrefit la folie : ne pouvant se résoudre à quitter Pénélope pour aller combattre, il attela ensemble un cheval et un bœuf et sema du sel au lieu de blé dans son champ.

L'étude de cette manifestation est pourtant une des rares qui ne doive rien à Hippocrate ni à Gallien.

En 1573, Ambroise Paré (1), dans son ouvrage *Monstres et Prodiges*, dénonce « une grosse garce de normande qui feignait avoir un serpent dans le ventre » ; Silvitacus, quelques années après, consacre un chapitre de son œuvre à un diagnostic de folie simulée. Mais il est emprunté aux *Ménechmes* de Plaute.

Il faut attendre le milieu du XVII^e^ siècle pour trouver la première étude véritable des troubles mentaux simulés. Elle est l'œuvre de Zacchias, proto-médecin de l'état de l'Eglise. L'auteur décrit les manifestations les plus souvent observées. Il les estime fréquentes,

1. *Œuvres complètes*, édit. Malgaigne. Paris, 1841.

et aisément reconnaissables. Mahon et Fodéré ne font que reproduire cet ouvrage.

Suivant « l'exemple de ce très savant et très expert médecin qui, lorsqu'il doutait d'être en présence d'un cas de folie simulée, faisait bâtonner l'individu »(1), les auteurs, jusqu'au milieu du siècle dernier, s'efforcent d'obtenir l'aveu et n'en demandent pas plus. La ruse seule est considérée; aussi les différents types de simulateurs sont-ils confondus : simulateurs purs, aliénés simulateurs. Et l'on décrit de véritables vésanies survenant à la suite de la simulation.

Vers le milieu du siècle apparaît un courant d'idées différent. « Une chose très importante à noter, écrit Griesinger en 1866, c'est que la constatation des faits de simulation n'est nullement une preuve certaine que l'individu jouisse de toute sa raison, que quelquefois les aliénés eux-mêmes simulent la folie ». L'auteur n'en rapporte aucun exemple; néanmoins tous les observateurs après lui font ressortir que le plus grand nombre des simulateurs sont des dégénérés à tous les degrés, débiles mentaux, amoraux, déséquilibrés, pervers, parfois de véritables aliénés d'asile (Vingtrinier, Baillarger). « L'individu simule la folie, et malgré cela il est bien fou, mais, seulement, d'une autre manière » (2). Ingénieros crée le terme de « sursimulation », terme qui fut pendant longtemps si largement appliqué que la simulation

1. Zacchias.
2. Laurent.

vraie de la folie, poursuivie et réalisée consciemment de toutes pièces, dans un but précis, par des sujets à psychisme normal, apparut à certains yeux comme une chose exceptionnelle, voire impossible. « Dans une vaste pratique médico-légale, écrit Wille en 1885, je n'ai pas trouvé un seul cas de troubles mentaux simulés chez un homme dont l'état mental fut réellement normal. » Pour Pascale Penta, la simulation de la folie doit même être élevée à la dignité d'entité clinique ; « C'est la folie par excellence du criminel-né ». Lasègue enfin pose la clef de voûte du système. « On ne simule que ce qu'on a » et partant tout simulateur de la folie a droit à l'irresponsabilité.

Ces excès appelaient un retour. « On considère aujourd'hui que les manifestations simulées peuvent être tantôt l'exagération plus ou moins consciente de la débilité, du déséquilibre congénital ou de la psychopathie antérieure, tantôt la création de toutes pièces, dans un but utilitaire d'un tableau mental indépendant des tares psychiques (1) ». Aux premières, les plus fréquentes, il faut réserver le terme de sursimulation, les autres constituent la simulation vraie. Porrot, dans un remarquable rapport au Congrès des aliénistes et neurologistes français à Luxembourg, insiste sur l'importance de cette distinction ; son intérêt médico-légal est évident. « La théorie de la sursimulation a été trop étendue. Ce sont souvent, il est vrai, de petits tarés, des anormaux, des ina-

1. Fribourg-Blanc.

daptés sociaux, mais leurs tares sont sans relation directe avec leur simulation et ne servent qu'à les libérer de tout scrupule ou à les exciter à user de la ruse pour sortir de la situation difficile où elles les placent ! »

Dans ce sens l'histoire de X.... est une contribution à l'étude de la folie simulée. Par la ruse déployée et l'embarras qu'elle a causé, par l'obstination du simulateur dans son attitude contre tout espoir et jusqu'au dernier jour de prison, par l'impudence avec laquelle il jeta le masque dès la liberté recouvrée, par la valeur des hommes qu'il entreprit de tromper, enfin par le bénéfice espéré, la simulation de X.... constitue la plus grande escroquerie que ce filou ait entreprise : l' « Escroquerie à la folie ».

OBSERVATION

X.... naît le 27 décembre 1892 à Saint-D.... Peut-être certains dissentiments existent-ils au sein de sa famille, mais l'éducation de X.... n'en souffre pas. « Mon père remplissait le poste de caissier général de l'usine « Rivoire et Carré ». Ce fut un modèle d'intégrité et d'honnêteté scrupuleuse. Je fus élevé d'une façon parfaite et sévère par mes parents qui n'ayant que moi comme enfant me procurèrent tous leurs soins. Mon enfance pourtant fut maladive. Je contractai la fièvre typhoïde et mes parents eurent grand peine à conserver la vie qu'ils m'avaient donnée. La conséquence de cet état chétif fut que je ne fréquentai l'école qu'à l'âge de 9 ans. D'une vive intelligence, je fus un élève studieux et mon instruction rapide procura à mes chers parents de grandes joies et de légitimes espérances. J'obtins mon *baccalauréat secondaire spécial* et fus reçu en même temps avec la première place à l'Ecole Diderot comme boursier. J'avais alors 15 ans. C'est de cette grande école dont je suis sorti au bout de trois années d'études, premier de ma promotion, et nanti du diplôme d'ingénieur. »

En réalité, son sort est plus modeste. Contre le vœu maternel, l'enfant n'est pas confié à un lycée mais à une école professionnelle. Il en sort ajusteur-mécanicien.

Ces « brillantes études » consolèrent-elles les parents de la vie dissipée que menait déjà leur fils, malgré son âge, la discipline de l'école et la sévérité paternelle ? Le jeune homme saute fréquemment le mur de l'Internat. Une rafle le surprend dans un tripot. Une « petite maîtresse » menace d'adresser certaines lettres au censeur si on ne lui envoie pas d'argent.

A cette époque, X.... contracte la syphilis. Il ne se soumet à aucun traitement.

En 1911, le père de X.... met son fils en demeure de gagner sa vie. Il entre aux usines d'automobiles Delahaye, puis en 1912, aux établissements Hotchkiss. Au printemps de cette année, X.... fait la connaissance de la fille d'un ingénieur. Les deux jeunes gens se lient vite. X.... est présenté aux parents de cette jeune fille ; il est invité à passer quelques jours chez eux. X.... déplaît. Il se montre autoritaire vis-à-vis de la jeune fille, d'un tempérament capricieux, il exige d'elle l'obéissance, n'admet aucune remarque. Un dimanche matin, X.... fait lever sa fiancée à 5 heures, l'oblige à descendre dans le jardin et à faire de la course à pied deux heures durant.

Les bizarreries de ce caractère, les mauvais renseignements reçus font prendre à la famille de la jeune fille un parti contraire aux projets de mariage.

En décembre 1912, X.... épouse pourtant sa fiancée ; aucune des deux familles n'assiste à la cérémonie...

Malgré ce nouveau lien, X...., attendant la fin prochaine d'un sursis d'appel, continue à habiter chez ses parents. Il se plaint d'une paralysie progressive des membres inférieurs, et, à la déclaration de la guerre, il se présente devant le conseil de révision pour cette infirmité qui guérit spontanément et complètement après exemption définitive.

Libre de toute obligation militaire, X.... est démarcheur d'une entreprise métallurgique qui disparaît dans une faillite frauduleuse, puis secrétaire d'une œuvre de « Secours aux familles des Soldats ». Il fonde enfin dans l'Allier, en 1916, avec deux acolytes de rencontre, une société en commandite simple pour l'usinage des « corps de gaines ». X.... est gérant et dispose des pleins pouvoirs ; il obtient des commandes et donne à « l'affaire » un développement croissant. Jusqu'au jour où, usant des pouvoirs de gérant, il vend le matériel et l'usine. Les commanditaires se plaignent. X.... est condamné aux remboursements et à des dommages et intérêts ; il fait appel du jugement et, sans attendre l'arrêt, s'enfuit emportant plus de trois cent mille francs.

X.... en fuite se réfugie à Paris. Il y fait la connaissance de deux femmes : Ma....-Lo.... et sa mère, qui travaillent à un petit commerce d'équipement militaire. X.... dit être ingénieur, diriger à Neuilly une entreprise importante. Il s'occupe, en vé-

rité, avec un petit fabricant de chaussures de l'avenue de Versailles. Il voyage et réussit à décider « Ma... » à le suivre. Mais le fabricant réclamant des comptes, X.... disparaît, abandonnant sa maîtresse à Rouen sous un nom d'emprunt.

Pour retrouver celle-ci, la mère fait mille démarches auprès des parents et de la femme de X..... La mère de X.... se moque de cette vieille dame, la présente comme un parangon de vertus, l'injurie, l'accuse de vouloir faire « chanter son fils ». La femme de X.... pleure et supplie son mari que tout cela amuse...

Le père de X...., avait jugé sévèrement que son fils abandonnât son foyer dès son mariage. Cette nouvelle aventure lui plaît encore moins. Entre ces deux hommes que la misère oblige à vivre ensemble, des querelles surgissent.

En août 1919, X.... quitte ses parents, il leur cache où il se rend. Il emmène avec lui son mobilier et sa femme avec laquelle il s'est réconcilié entre temps...

La fortune semble être favorable à X...., représentant de la « Société l'Outillage général », il installe ses bureaux rue de Pr...., dans un appartement meublé. Mais X.... est l'objet de plusieurs plaintes. L'une d'elles, pour cent quatre-vingt mille francs avancés sur une commande non livrée. Une information judiciaire est ouverte, un arrangement intervient entre les parties et X.... bénéficie d'un non-lieu en date du 13 décembre 1918.

X.... change de domicile et s'installe avenue N....

sous une nouvelle raison sociale aussi fantaisiste que la précédente. Il loue à F....., près de Bordeaux, un terrain sur lequel il édifie des baraques en planches et décore cette installation précaire et dépourvue de toute organisation industrielle du titre de « Chantiers de construction de matériel roulant », X...., propriétaire, Usines et chantiers, 15.000 M² ».

Cette importante entreprise nécessite un siège à Paris. X.... ne possède qu'un simple appartement, il mentionne sur les en-têtes de lettres : Administration et bureau, 34, avenue N...., Paris. Téléphone 78.03. Enfin il appose au tampon rouge : « Capital neuf cent mille Fcs ». X.... fait paraître dans de nombreux journaux des annonces dans lesquelles il offre des wagons à un prix très inférieur à un prix normal. C'est la fin de la guerre, le matériel manque. X.... en procure. Soixante-quinze faux certificats d'immatriculation délivrés grâce à la complicité d'un employé de gare le prouvent. Les commandes affluent. X.... fait régulièrement verser des avances aux acheteurs. Il s'occupe à Paris et à F.... de la « partie commerciale » de l'affaire, aidé d'une secrétaire qui se fait appeler d'un faux nom, et qui n'est autre que Ma..., sa maîtresse. A F...., X.... habite l'hôtel ; à Paris, il loue pour sa maîtresse un appartement boulevard P...., achète des meubles, installe, engage des domestiques. Il possède une voiture automobile avec laquelle il se rend fréquemment à La Rochelle pour ses affaires et à Bordeaux pour y faire la fête en compagnie de sa maîtresse.

Au début de mai 1919, X.... congédie son personnel ; il ne fait plus exécuter aucun travail et continue une large publicité qu'il omet de payer à l'Agence Havas. C'est alors qu'il est l'objet de nombreuses plaintes pour acomptes versés sur des wagons non livrés. X.... appelé à s'expliquer devant un expert désigné par le Parquet de la Seine, invoque des prétextes dilatoires. L'expert dépose son rapport le 18 juillet 1919, concluant à l'existence de manœuvres frauduleuses caractérisées. Dans ce même temps, X.... redouble d'activité pour obtenir le plus grand nombre de commandes. Il vend son appartement, les bijoux offerts à sa maîtresse, le linge, les meubles. Ma.... disparaît de F.... le 1er juillet 1919. X.... prend la fuite à son tour, le 6 juillet, après avoir causé à vingt-quatre plaignants un préjudice de quatre cent mille francs. En abandonnant son affaire, X.... adresse au Procureur de la République de la Seine une lettre, dans laquelle il reconnaît ses détournements et déclare que, s'il fait fortune en Amérique, il remboursera ses victimes à condition qu'il ne soit pas fait de publicité à son nom.

La mère de X.... apprend cette nouvelle « orientation » de la vie de son fils. Elle l'approuve, ce qui augmente le dissentiment qui la sépare de son mari, qu'elle abandonne pour rejoindre son fils. X.... n'a jamais entretenu sa mère de l'affaire des wagons, il lui déclare que c'est pour lancer une nouvelle entreprise qu'il quitte Bordeaux et qu'il change de nom.

La maîtresse de X.... se rend à H.... Elle loue

une villa sous le nom de G.... de G...., est rejointe quelques jours après par la mère et la femme de X.... qui voyagent sous un nom emprunté. Grâce à quelques complaisances, X.... a réussi à se faire établir un nouvel état civil. Entre ses mains un document signé faussement du nom du Maire de Ch....., dans la Somme, atteste qu'il est Henri de V....., né en 1899. A son arrivée à H....., de V..... dépose dans une banque la somme de cinq cent mille francs. Il loue pour sa femme et sa mère une villa, et une autre pour sa maîtresse.

Tous quatre mènent jusqu'à l'automne une vie oisive. Au début d'octobre, le beau-père de X.... meurt. X.... et sa femme se rendent à A.... X.... se montre ému, déférent à l'égard de sa belle-mère ; il déclare avoir une usine de wagons près de Bordeaux, vante sa situation, offre à sa belle-sœur de lui prêter de l'argent. De V.... revenu à H.... se met à battre la région, lançant la rumeur qu'une nouvelle usine de parfums est en construction. Recherche d'un terrain, convocation d'entrepreneurs, étude des projets. A la fin de l'année 1919 ces préparatifs sont achevés, et au printemps de l'année suivante, X.... se rend à Paris en compagnie de sa maîtresse. « Démon d'amour » et « Cœur pâmé » sont déposés dans de nombreux magasins ; d'élégantes primes incitent à l'achat. X.... trouve des commanditaires aux yeux desquels il fait miroiter l'importance croissante de son usine qui ne produit en fait que des échantillons.

A la fin du mois de juin, X.... se rend à la Bourboule pour y passer l'été. Il se présente à la direction du casino comme étant maître de ballet, de nationalité américaine. Il est accompagné de Ma.... et d'un certain « T.... » encore appelé « M.... le B.... », chanteur de café-concert, professeur de patinage, professeur de danse, cambrioleur et souteneur le plus souvent. Tous trois sont engagés. X.... refusant de payer sa note d'hôtel fait l'objet d'une plainte pour grivèlerie et tapage nocturne. A la fin du mois de juillet, le directeur du casino licencie ces « directeurs de Danse » à la suite d'une altercation qui s'est élevée entre X.... et les musiciens, la maîtresse de X.... ayant giflé un de ceux-ci. Le trio se rend à Néry-les-Bains, puis à Nice. X.... revenant à son entreprise de parfumerie s'aperçoit qu'elle périclite. Il vend les bijoux de sa maîtresse. Sa femme et sa mère quittent leur villa pour en habiter une plus modeste.

En mars, X.... licencie le personnel, en avril il vend la voiture de livraison. Ma.... quitte H.... pour aller habiter en garni à Marseille.

En mai, X.... demande un règlement transactionnel ; en juin il l'obtient avec permission de vendre son local et de continuer son commerce.

X.... rejoint alors sa maîtresse à Marseille et décide d'écouler son stock de parfumerie à l'Exposition Internationale ; il cherche un emplacement, établit un pavillon, engage deux vendeuses, est déclaré en faillite.

Il disparaît pendant quinze jours, réapparaît un

soir chez Ma...., lui dit qu'il faut fuir sans tarder, qu'il est impossible de liquider une faillite sous un faux nom.

Il se rend à Nantes avec sa femme et sa mère en laissant un déficit de plus de quatre cent mille francs. Arrivé le 4 septembre 1922, il s'inscrit à l'hôtel avec sa maîtresse sous le nom de M. et Mme G..... Tous deux s'installent dans un appartement meublé, la femme et la mère en garni dans une impasse. Quelques jours après son arrivée, X.... se met en rapport avec diverses personnalités commerciales de Nantes. Il leur confie le projet d'installer dans la ville un dépôt pour la vente des automobiles « Canadian motor », dont il est l'agent général pour la France et les Colonies. Un navire venant d'Amérique, le *Colomer*, doit amener en France un grand nombre d'automobiles, sidecars, motocyclettes. X.... accepte déjà des commandes. Il loue un local commercial, fait effectuer les travaux d'aménagements nécessaires pour recevoir automobiles et motocyclettes.

Il fait imprimer dix mille catalogues qui représentent les photographies de l'usine d'Amérique et les différents modèles de véhicules, s'abouche avec un office de publicité, passe contrat, distribue des catalogues, fait insérer des placards publicitaires dans différents journaux de Paris. « Réduction, facilité de paiement sont accordées pendant la durée du Salon de l'automobile. »

Les lettres, les plis chargés, les télégrammes affluent auprès du représentant de la « Canadian Motor ».

X.... engage un ouvrier mécanicien, deux comptables, trois sténo-dactylos. Il se réserve l'ouverture du courrier. Il s'enferme pendant toute la journée dans son bureau et donne l'ordre formel de toujours dire qu'il est absent aux personnes qui le demandent. Le bureau est au 1er étage. Par un orifice aménagé X.... voit et entend ce qui se passe à l'étage inférieur où les clients sont admis. Jamais il ne reçoit d'argent personnellement. Un employé en est chargé.

La discrétion avec laquelle X.... dirige cette affaire, les conditions d'achat à elles seules devaient attirer l'attention sur une escroquerie possible. Mais X.... produit autour de lui la meilleure impression. D'aspect distingué, poli, courtois, s'exprimant avec correction et facilité, il observe une tenue impeccable. Il inspire confiance, si bien que bon nombre des personnes qui se sont trouvées en rapport avec lui se sont refusées pendant longtemps à croire que leur confiance avait été surprise.

Cependant les commandes arrivant nombreuses et les voitures n'arrivant toujours pas, on finit par s'émouvoir.

Le 30 septembre, un télégramme daté de New-York annonce : « Vu impossibilité trouver fret favorable, départ voitures retardé ». Quelques jours après, second télégramme : « Voitures partiront sur le *Colomer* ».

Sur ces entrefaites un acheteur réclame violemment parce qu'il ne voit pas de voitures dans le magasin ; et il avertit qu'il portera plainte. Le client

parti, X.... feint de rire de l'incident. Il envoie tous ses collaborateurs à Bruxelles pour y louer un stand au Salon de l'automobile, ferme les bureaux, et le soir même, part avec sa maîtresse pour la chasse.

Il adresse de Paris au Procureur de la République de Nantes, une lettre dans laquelle il reconnaît que la « Canadian Motor » n'a jamais existé, et qu'il a détourné deux cent cinquante mille francs.

Espérant retarder les poursuites, il laisse entendre qu'un homme politique est compromis dans cette affaire et s'engage à rembourser intégralement.

De Paris, X.... fuit à Lille, puis en Belgique. Toujours suivi de sa maîtresse, il reste deux jours à Amiens, une quinzaine à Gand.

En novembre, X.... et ses trois femmes arrivent au Havre. Ma.... s'installe à l'hôtel et la famille S..... dans une maison particulière. Aussitôt, X.... se met en quête d'une ferme pour y élever des pigeons. Il en trouve une à S....-A...., traite l'affaire, procède à des aménagements. Ma.... prend un appartement à Elbeuf, achète un terrain, fait construire un chalet (février 1923). Les préparatifs étant achevés, X.... annonce à sa maîtresse qu'il la quitte pour aller à Lille. Il lui confie l'exploitation fermière.

Louis P..., le constructeur célèbre, vient à Lille dans les premiers jours de novembre pour y établir une succursale de sa firme. Il loue un appartement de cinq pièces qui deviennent les bureaux et les ateliers dour la construction et la vente. Un chef d'atelier,

trois monteurs, deux vendeuses, deux secrétaires sont employés. X.... alias P.... envoie dans toute la France des opuscules annonçant « les postes de T. S. F. Radio Imperator ». De nombreuses annonces paraissent dans les journaux belges et français. Le samedi 31 décembre, X.... quitte fortuitement Lille et ne donne plus signe de vie. Un très grand nombre de plaintes sont déposées contre lui. La faillite est prononcée d'office. On ne trouve dans les bureaux aucun livre de commerce. Avant de partir, X.... acquiert chez un grand joaillier de Lille pour cent cinquante mille francs des bijoux dont il s'acquitte par deux chèques sans provision qui sont acceptés.

Après deux mois d'absence, X.... revient à Elbeuf. Il explique ce retour en disant que son commerce périclitait, qu'il a été obligé de l'abandonner. Il offre à sa maîtresse les bijoux provenant de sa dernière escroquerie, l'oblige ensuite à les vendre, la quitte enfin quelques mois après pour se rendre au Havre.

X.... est le représentant d'une fabrique américaine de balances. Il vit largement, fait part aux uns et aux autres de ses projets concernant la vente de balances automatiques dont les premiers modèles lui doivent être expédiés d'Amérique. Il loue un bureau, le meuble, engage six dactylographes dont le travail consiste à taper des circulaires concernant la balance « Saint-Cinnati », tableaux explicatifs devant être insérés dans les catalogues. Ces derniers sont expédiés en province, à l'exception des départements limitrophes de la Seine-Inférieure. Mais le jour même

de l'ouverture des bureaux, X.... est convoqué au commissariat de police. Une grande firme de balances automatiques accuse X.... de contrefaction et demande qu'une enquête soit ouverte. X.... donne l'aspect d'un homme d'une correction parfaite et d'une extrême courtoisie. Il sollicite d'être reçu le lendemain pour fournir toutes les explications demandées par l'enquête. Le faux W..... G..... se voit déjà démasqué, il n'a que le temps de s'enfuir à Elbeuf où les créanciers l'attendent. La seule entreprise de X.... qui ne soit pas fictive est lourdement déficitaire. X.... fuit à nouveau. A sa maîtresse qu'étonnent ce retour et ce départ précipités, X.... confie qu'il retourne au Havre où son affaire est en mauvaise posture.

En réalité, c'est à Paramé que femme, mère et maîtresse rejoignent bientôt X.... devenu R.... L...., vétérinaire chimiste. Il a conçu le projet d'attirer un bijoutier dans un immeuble et de l'y chloroformer.

Il loue une villa, ouvre un cabinet de vétérinaire, et le 16 août 1924, commande à une fabrique parisienne soixante-dix kilos de chloroforme.

Pour inspirer confiance, il réalise cet achat en plusieurs fois, se fait livrer, en outre, de la digitaline, du sulfate d'atropine et du bromhydrate d'aréculine.

A Ma... qui demande des explications, X.... ne répond rien. Le 12 septembre le couple quitte la villa de Paramé. X.... profite de ce que sa maîtresse est occupée à la toilette pour glisser au fond des bagages

différents objets dérobés dans la maison, dont le linge et toutes les fleurs artificielles.

A Paris, X.... loue une voiture de luxe pour se rendre à Dinard.

Le 5 septembre, la marquise et le marquis de C..... arrivent au Grand-Hôtel de Dinard. De nombreux domestiques sont attendus. Le marquis, administrateur des mines du Tonkin, Chevalier de la Légion d'honneur, visite aussitôt les quelques villas disponibles. Une seule lui plaît, vaste et très retirée : le Castel du Prieuré. Malheureusement sa propriétaire ne désire pas le louer. X.... insiste, envoie des fleurs, se montre si aimable, si habile, et fait des offres si généreuses qu'il obtient satisfaction.

On lui abandonne la place.

«... La marquise et moi nous goûtons au milieu de cet Eden un charme encore inconnu de nous. C'est la beauté, c'est le calme, c'est la manifestation de la bonté de Dieu que représente votre cher castel... »

«... Nous espérons de tout cœur que votre retour dans la capitale s'est bien effectué, et que vous n'avez pas trop souffert de vous retrouver parmi le bruit, la fièvre et le matérialisme de l'antique Lutèce... »

«... Nous attendons les parents de la marquise pour le 7 ou le 8 octobre. Les deux femmes de chambre seront là le 28 ou le 29 courant, de même que le valet de chambre. Notre cuisinière est arrivée ce matin... »

A sa femme, en effet, arrivée ce matin-là, X.... a fait comprendre le rôle qu'elle doit jouer de femme de chambre et de cuisinière, celui de marquise étant réservé à sa maîtresse.

X.... s'est mis à l'œuvre. Il transforme la salle de billard en un piège aux ouvertures matelassées et percé de nombreux orifices dissimulés, reliés à une pompe vaporisateur de chloroforme. L'installation achevée, Passal adresse à trois joailliers parisiens la lettre suivante :

Castel du Prieuré, la Vicomté,
Dinard (Ille-et-Vilaine).

« *Ce 19 septembre 1924,*

Monsieur,

« Le Trente-cinquième Anniversaire de La Marquise étant le 26 septembre prochain, j'ai décidé de Lui offrir à cette date même un magnifique Joyau.

« Je sais, en effet, que Son secret et plus cher désir est de posséder soit une Belle Rivière, soit un Beau Collier de Perles fines. Je sais également que la Joie causée par la remise de ce Cadeau est de nature à opérer un véritable Miracle sur Sa santé défaillante qui ne Lui permet malheureusement pas de pouvoir se rendre à Paris.

« Pour cette raison, je vous prie donc de me faire savoir s'il vous est possible de venir lui présenter au Castel quelques très jolies pièces en Colliers et en Rivières.

« En cas d'affirmative, je vous indique de suite que la Rivière devrait être tout en Beaux et Gros Brillants blancs, bleus sans défaut. Quant au Collier il serait nécessaire qu'il soit constitué par de très jolies Perles sans piqûre ni défaut, parfaitement rondes et non baroques et d'un bel Orient Rosé avec légers reflets jaunes clairs si possible. Chute moyenne.

« Vous pourriez à tout hasard soumettre également un ou deux très jolis Bracelets Joaillerie tout en Beau

Brillants blancs bleus si possible et surtout sans défaut. De cette façon, La Marquise qui ignore tout encore de ce petit Complot et qui ne l'apprendra qu'au moment où les Joyaux Lui seront présentés pourra choisir suivant Ses préférences et en toute connaissance de cause.

« Pour le Collier comme pour la Rivière, je désire ne pas dépasser sept cent à huit cent mille francs pour une pièce. Quant au Bracelet éventuellement, je désire limiter à trois cent ou trois cent cinquante mille francs. Payement comptant naturellement.

« Je vous signale qu'il est très facile de se rendre en voiture ou en auto de n'importe quel endroit de la Ville de Dinard au Castel du Prieuré qui eut l'insigne Honneur d'être habité en 1911 par Son Altesse Royale Monseigneur Le Duc d'Orléans et le Prince Victor.

« J'attends votre réponse de toute urgence et vous présente, Monsieur, mes distinguées Salutations.

« *Signé* : M. Elie De C..... ».

Marquis Elie de C.....

Le 24 septembre, le pseudo-marquis est avisé par téléphone que les représentants de la maison P. sont arrivés à Dinard. Une première entrevue aura lieu à l'Hôtel Royal. A l'heure dite, X.... arrive à l'hôtel. Il est arrêté par l'inspecteur Bonny, de la Sûreté Générale. Fouillé, on trouve sur lui des pièces d'identité au nom de S..... Une perquisition au Castel du Prieuré a lieu sur-le-champ. La femme de X.... est arrêtée, l'installation découverte. X.... dénonce sa maîtresse, indique son domicile à Elbeuf. Ma... est arrêtée et transférée à la maison d'arrêt de Saint-Malo.

X.... écroué, les mandats d'amener affluent de

Paris, du Havre, de Nantes, de Lille. Le 8 janvier, il est condamné par le Tribunal de la Seine à deux ans de prison et cinquante francs d'amende pour une escroquerie ancienne.

X.... avoue tout, il semble attendre stoïquement que l'orage passe. L'espèce d'indifférence qu'il manifeste finit par paraître anormale. Deux médecins experts commis concluent à une simulation de troubles mentaux. Mais les manifestations de folie persistent et prennent une telle ampleur qu'une observation prolongée est jugée nécessaire. X.... est transféré à l'asile de Rennes le 11 juillet 1925.

Lorsque X.... entre à l'asile de Rennes, il a l'aspect d'un dément. Il ignore les personnes qui l'entourent, ne répond ni aux questions, ni à aucune sollicitation. Les appels, les secousses le laissent inerte.

Il reste prostré dans son lit, ou bien se traîne à terre, dans la poussière et dans la boue.

Quinze jours après son arrivée, il commence à gâter. Les souillures de plus en plus libérales affectent le drap du dessus et les montants du lit. Il faut laver X...., l'habiller, le déshabiller, le nourrir à la cuillère.

Il se prête avec mauvaise volonté à ces soins, détourne la tête, quand on veut l'alimenter, tandis qu'il monologue d'une façon incessante et esquisse de son index des figures géométriques dans l'espace.

X.... croit avoir découvert le mouvement perpétuel. Nuit et jour, il calcule, dessine, monologue.

Son activité délirante est vive, obstinément et totalement incohérente. « 50.000 kgr. = X, avec la roue qui a 2 degrés ici, ça ferait donc :

$$\sqrt{\frac{\text{vapeur de sable}}{4}}, \text{ etc. »}$$

Enfin, X.... se présente comme un paralysé atteint d'une hémiplégie gauche. Allongée, sa jambe reste sans mouvement, molle et ballante quand on la soulève. En marchant, il la traîne comme un poids mort.

Ces manifestations, la notion d'une syphilis acquise en 1911 et depuis lors négligée, font penser à la syphilis cérébrale. Mais la recherche de tous les signes physiques classiques de cette affection, jusqu'aux moindres, reste rigoureusement stérile. Et si dans le sang les réactions de Hecht et Wassermann sont bien positives, les trois ponctions lombaires pratiquées le 20 mai, le 16 juillet et le 11 août 1925 donnent un liquide normal à tous les examens.

Les choses en sont à ce point lorsqu'une note du Procureur de la République parvient au docteur. Un prisonnier libéré assure que X.... s'est fait diriger à l'asile pour s'en évader. Pendant la nuit, un infirmier glisse à X.... une lettre écrite par son compagnon. Deux heures après, X.... remet sa réponse. « Je veux être déclaré irresponsable et sortir de l'asile blanc comme neige. Dis au surveillant de nuit qu'il y aura cinq mille francs pour lui quand le moment sera venu de me faire évader. »

La nuit suivante, X.... assis sur son lit, fume la cigarette, devise avec un infirmier et fait son courrier. Il écrit à son père :

« Mon cher Papa bien-aimé... Je simule la folie et souffre le martyre. Quel enfer ! et sans cela, c'est vingt ans de prison qui m'attendent ».

« Je te supplie donc mon Cher Papa bien aimé, de me sauver la vie, de tout vendre et d'envoyer sept mille francs au moins pour me permettre de m'évader. Ma liberté me permettrait de rentrer en possession de soixante seize bons du Trésor de cinq mille francs émis fin 1922 que j'avais eu la prudence de mettre en lieu sûr l'année dernière. Un jour de retard peut me faire perdre les belles espérances de vieillesse heureuse qui se présentent pour toi., etc., etc. ».

La date convenue pour l'évasion approche, X.... ne demande qu'une salopette de mécanicien, des sandales et l'ouverture d'une porte.

« Y a-t-il des trains pour Paris ou pour Brest ou ailleurs qui partent de Rennes après minuit ? Lesquels ? Surtout n'écrit ni à ma femme, ni à G...., ni à ma mère car le courrier est surveillé. »

Le soir suivant, X.... sort de sa cellule et d'un pas décidé va se rendre compte de la disposition des murs. Le médecin se montre alors et révèle à X.... comment il a été abusé. On lui montre ses lettres. Ebranlé, déconcerté, X.... avoue, se jette au pied du médecin, presse ses mains et les baigne de ses larmes, implore le pardon, supplie.

« Tout ce que j'ai fait c'est pour ma pauvre mère. Pour elle, pardonnez-moi, soyez notre sauveur. »

Se voyant démasqué, X.... ne cherche plus à simuler la folie. Il se montre le lendemain tel qu'il semblait être le plus souvent avant son incarcération : un homme intelligent, instruit, obséquieux, et qui, loin de paraître chercher à séduire, donne à ses interlocuteurs l'impression d'être séduit par eux. Poussant l'investigation, le médecin lui demande s'il n'entre jamais dans des phases d'exaltation intérieure où le désir de tenter une nouvelle aventure le saisit, où l'affaire qui se dessine dans son cerveau prend des teintes magnifiques, où ne distinguant plus très rigoureusement le réel de la fiction, il se laisse entraîner par son imagination dans des combinaisons qui le conduisent à la faillite ou à l'escroquerie, ou s'il ne se rappelle pas au contraire, des périodes de dépression où son cerveau était vide où des pensées tristes et des larmes lui venaient, où il languissait jusqu'à une nouvelle entreprise.

X.... comprend immédiatement le parti qu'il peut tirer de tels renseignements. Ainsi documenté sur la cyclothymie, il commence par répondre oui à toutes les questions. Le lendemain il remet au médecin deux lettres. X.... décrit son exaltation intellectuelle comme un « bouillonnement », et le désir d'entreprendre une escroquerie comme une « obsession irrésistible ». La phase de dépression suit, où le « cerveau vidé », il « oublie des périodes entières de sa vie ».

Ainsi quarante-huit heures après avoir avoué la simulation et imploré la pitié du médecin, X....

essaye à nouveau de le mystifier. On avertit X.... qu'il sera renvoyé en prison.

Les manifestations les plus théâtrales de la folie recommencent aussitôt.

Le 26 septembre 1925, une longue expertise circonstanciée établit l'entière responsabilité de X.... Réintégré à la maison d'arrêt de Saint-Malo, X.... couvre aussitôt les murs de sa cellule de polygones, de cercles, de pivots, de spirales, d'hélices, de ressorts juxtaposés en désordre et farcis de formules pseudo-algébriques. Chaque jour il adresse une lettre au Président du conseil, au Ministre de la Guerre, au Procureur, au Juge.

« Je suis étonné d'être toujours à l'asile de Rennes, écrit-il une semaine après son retour à la prison de Saint-Malo, puisque je ne suis pas fou. Je vous ai dit où se trouvaient les bijoutiers et les vingt-cinq millions de bijoux. Je vous le répète, je ne suis pas fou. C'est parce que je savais que l'on voulait me guillotiner dans la cour de la prison et faire fondre ma tête dans de la vapeur de sable que j'ai fait semblant d'être fou en parlant toute la journée, en dansant, en chantant et en criant toute la nuit, et en dessinant par terre des guillotines avec des hommes guillotinés qui dansaient tout autour en tenant leur tête au-dessus de la vapeur de sable. Quand j'ai vu qu'on voulait me guillotiner, j'ai résolu de m'évader. J'ai écrit à mon père pour qu'il m'envoie de l'argent... »

En février 1926, il comparaît devant le tribunal correctionnel. Il ne répond à aucune question, marmotte continuellement, prononce de temps à autre à

haute voix une formule incohérente, souille son banc d'urine.

Le tribunal le condamne à deux ans de prison, confondus avec une peine antérieure.

X.... ne fait pas appel du jugement.

Le 5 avril 1926, il est transféré à la prison de Nantes pour répondre de l'escroquerie de la « Canadian Motor ». Le premier interrogatoire a lieu ; X...., est amené dans le cabinet du juge d'instruction sur les épaules d'un détenu. Placé sur une chaise X.... glisse aussitôt à terre. Il murmure des formules incompréhensibles en faisant des signes de la main droite. Le bras gauche semble paralysé. Obligé à relever la tête qu'il tient obstinément baissée, X.... ferme les yeux. Pendant plusieurs jours il reste inerte. Le médecin de la prison chargé d'examiner X.... reconnaît la simulation. Il entreprend un traitement anti-syphilitique. A la troisième injection de Quinby l'état de X.... s'améliore soudain. Il promène autour de lui un regard inquiet, s'étonne d'être dans un lit, interroge : pourquoi est-il là ? Depuis quand ? A-t-il été malade ? Est-ce l'Hôpital Lariboisière ? Sa mère va-t-elle venir ? Il demande à lui écrire.

« Ma maman chérie.

« ... On me dit que je ne suis pas à l'hôpital mais à la prison. Il paraîtrait qu'en 1920 j'ai commis une escroquerie...

«... Tout cela n'est-il pas un roman ! »

Le 25 juin, le juge d'instruction rend visite au prisonnier. X.... est attentif aux paroles du magistrat.

« J'ai entendu dire que le traitement du docteur m'a sauvé. Malheureusement, la mémoire ne m'est pas revenue. Je ne me souviens plus du tout de ce que j'ai fait depuis 1913 ».

Par quelques questions habilement posées, le magistrat acquiert la certitude que l'amnésie alléguée par X.... est feinte et le lui prouve. X.... ne se trouble pas. Il raconte qu'étant à l'infirmerie, un individu coiffé d'un béret lui a fait signe par une fenêtre de se rendre à la porte d'une autre cellule, et, sous cette porte, a glissé une note écrite au crayon et signée « un qui ne s'en fait pas ». Cette note contenait « *toute ma vie décrite* ».

« Pour ne pas provoquer une sanction disciplinaire, ajoute X.... j'ai déchiré ce papier, non sans en avoir pris copie, la voici.

Etonnement du magistrat.

« Je ne me souviens de rien, affirme X...., et je vous assure que je n'ai jamais simulé la folie. Il est possible qu'à un moment donné, en présence des charges qui m'accablaient, j'aie tenté de faire croire à ma folie; mais en le faisant, j'étais réellement malade.

« Aujourd'hui, je fais preuve de toute la bonne volonté possible en disant que je ne me rappelle rien. Je suis sincère. D'ailleurs, je me rends très bien compte que je n'ai aucun intérêt à ne pas être sincère. Je sais qu'il me sera difficile de persuader au tribunal que j'ai été réellement malade et que dès lors, je serai peut-être condamné plus sévèrement ».

A toutes les questions que lui pose le juge, à tous les faits qui lui sont évoqués, X.... répond invariablement « je ne me rappelle pas ». Si on lui montre une de ses lettres anciennes, « je reconnais mon écriture, mais je ne me souviens pas avoir écrit cette lettre ».

« Je pleure parfois en pensant au mal que j'ai fait, à l'avenir qui m'est réservé, au mal et au chagrin que j'ai fait à ma mère, mais quant à l'amnésie, je vous jure que je ne simule pas. »

X.... interroge les uns, les autres, semble faire tous les efforts possibles pour se souvenir.

« Est-il vrai que papa ne vit plus avec toi? Depuis quand ? Où est-il? Que fait-il? Pourquoi ne m'a-t-il pas écrit? Et les parents de Jeannette ? M. Ch.... travaille-t-il toujours aux établissements Garnier? Comment vont-ils ? Et mes oncles, ma grand-mère, et le petit Joseph ? Ah que de choses tu as à m'apprendre ! »

Et ainsi de toutes les lettres qu'il adresse à sa mère, occasion de montrer ses excellents sentiments, la tendresse attristée et profonde qui l'unit aux siens.

« Que de souffrances terribles j'ai dû te causer ainsi qu'à Jeannette et à papa ! Mais non, je ne puis encore pas croire que c'est moi qui ai fait tout ce qu'on m'a dit ! C'est impossible ! N'étions-nous pas tous heureux en 1913, au moment où je me rappelle. J'ai dû souffrir aussi, tu sais, car j'ai les cheveux tout blancs, ou presque... »

« Tout en écrivant, je pleure en cachette, et les larmes brûlantes qui coulent de mes yeux le long de mes joues

me font penser à celles innombrables et combien amères que j'ai dû te faire verser, à toi comme à Jeannette. »

En post-scriptum, il ajoute :

« Si tu savais avec quelle ferveur j'ai porté les lettres que tu m'as écrites à mes lèvres tremblantes ! »

Au début du mois de juillet, l'instruction de l'affaire « Canadian Motor » est close. X.... a l'aspect d'un homme accablé par le remords. Son attitude, ses déclarations, ses écrits, tout en témoigne.

« Le cœur déchiré et meurtri, les yeux remplis de larmes », il s'adresse « au magistrat respecté », « comme l'enfant indigne et repentant à son père ».

« Oui, Monsieur le Juge, j'éprouve des regrets cuisants et sincères quand je songe à ceux que j'ai dupés et aux dommages que je leur ai causés, au déshonneur dont j'ai souillé le nom que je porte, aux souffrances et aux vexations humiliantes que mon père et ma mère ont dû subir. S'il est vrai que j'ai consommé mes délits avec finesse, quoique pour les avoir commis il ait fallu que j'aie l'esprit et le jugement déformés et que je sois dans un état d'aliénation presque complète, je fais ici sans réserve le vœu sincère de consacrer mon intelligence et ma volonté à réparer le mal que j'ai commis en secondant la justice et en rendant service à la société dans toutes les occasions où je pourrai me rendre utile. Par amour pour mes parents, et en particulier pour ma vieille maman que je chéris ainsi que pour ma femme, et la satisfaction de ma conscience, je suivrai une vie exemplaire, toute de droiture et de loyauté, sachant limiter mon idéal à un niveau modeste, sans ambition démesurée. »

Au sortir de prison, X.... se réhabilitera en entrant dans la police :

« Comme Zénon, je rechercherai le bonheur dans l'accomplissement du devoir et la pratique des vertus. Même étant encore en prison mon âme a déjà l'occasion de vibrer avec joie pour avoir rempli de bonnes actions, profitables à la Justice et à la Société. Libéré, je continuerai d'être l'auxiliaire de la police et de la justice dans les cas difficiles. »

Le 18 septembre, X.... comparaît devant le tribunal correctionnel de Rennes. Il ne répond que par promesses, serments, professions de civisme et de moralité.

« Monsieur le Procureur général, sur la tête de ma maman bien-aimée qui prie pour nous deux au moment où vous réclamez une peine contre moi, et sur le sang que le Christ a versé, je vous jure, comme je l'ai fait à l'autel devant le crucifix en présence de Monsieur l'aumônier, la semaine d'avant l'Assomption, où je me suis confessé et où j'ai communié, je vous jure avec ferveur que je suis loyal et sincère, que je ne mens pas, que je ne cache ni ne dissimule rien, et que je ne me rappelle véritablement rien depuis 1913. Pour qui connaît la vénération que j'ai pour ma pauvre petite maman et le respect et la crainte que j'ai de Dieu actuellement, ce serment est solennel et sacré. »

X.... ne se souvient que d'une seule chose : certaine leçon sur la cyclothymie qui lui a été faite à l'asile de Rennes. Et il en tire parti autant qu'il peut.

X.... est condamné à un an de prison.

« Que Dieu vous pardonne cette erreur, Messieurs les Juges. »

*
* *

En août 1929, X.... ayant achevé sa peine retourne à S....-A..... Sa mère est malade. Sa femme a demandé le divorce. Ma..., condamnée à 8 mois de prison, a disparu. Des jours mornes commencent pour X.....

Il essaie de reprendre l'élevage de pigeons, mais il ne trouve aucun crédit. Il décide alors de tirer parti de son passé aventureux en publiant ses mémoires. Un éditeur accepte en principe le livre à venir. Un fait-divers en assurera le succès. Il s'agit de faire croire au public qu'une société secrète s'est constituée pour punir les coupables trop vite absous par la justice officielle. X.... sera enterré vivant par les « *Chevaliers de Thémis* ». La police, les journaux alertés le porteront au premier plan de l'actualité, par ce fait-divers sans égal dans les annales criminelles.

Dans une petite maison louée à V....., X.... aidé d'un ancien compagnon de prison : Bo....., met au point cette nouvelle mystification.

Ils construisent le cercueil, ajustent la tuyauterie permettant à l'enseveli de respirer, procèdent aux essais.

Une nuit ils partent de V....., la caisse sur le dos, le long des chemins. Ils font péniblement les six kilomètres qui les séparent du bois de V.....

La fosse est creusée et X.... enseveli. A l'aube, la police alertée n'a pas de mal à retrouver l'emplacement du cercueil. On le déterre. On trouve un cadavre. Le gaz carbonique s'était accumulé dans la caisse et X.... était mort asphyxié.

Bo.... est arrêté ; on trouve sur lui une lettre de X.... qui permet de comprendre toute la mise en scène de cette lugubre mystification, et le but poursuivi. Bo.... est inculpé d'homicide par imprudence, et acquitté.

Ainsi se termina cette affaire qui eut un grand retentissement dans la presse.

ANALYSE

L'expertise psychiatrique de X.... réalisée à l'asile de Rennes et par différents experts conclut à la « simulation intégrale » de tous les troubles mentaux manifestés et à la responsabilité de l'accusé, responsabilité entendue dans le sens de l'article 64 du Code Pénal.

A la période initiale des manifestations, le diagnostic de syphilis cérébrale pouvait être discuté pour l'aspect d'affaiblissement démentiel avec idées délirantes mobiles et incohérentes et à la faux semblante hémiplégie. La notion d'une syphilis acquise en 1911 étayait cette supposition. En l'absence de tous symptômes d'organicité et de tous signes sérologiques l'impression clinique de simulation se changeait en certitude.

Simulateur actif.

Plus ingénieux que rusé, entreprenant et infatigable, X.... dans ses mystifications se comporte à l'asile comme au dehors. Laignel-Lavastine le range-

rait dans la catégorie des simulateurs actifs. Chaque jour, il multiplie ses simulacres. Et s'il est vrai qu'il ne va jamais au-devant du médecin, il a bien garde. par contre, de passer inaperçu. Sa supercherie est-elle démasquée ? Au lieu d'essayer de se faire oublier, X..., obséquieux, s'empresse auprès du médecin, le complimente, le flatte, lui donne l'impression d'être ébloui pas sa science, réconforté par sa présence.

Si cette attitude est propre à certains simulateurs, l'attitude de gêne, la tendance à l'exagération sont le fait de tous.

Attitude de gêne.

X.... ne s'adresse jamais directement au médecin. C'est par son marmottement continu, ses écrits. qu'il exprime ses idées délirantes.

Il s'accroupit dans un coin de la cour, face au mur ; il paraît absorbé. On s'adresse à lui, il ne répond pas. On relève sa tête, il détourne son regard. Si quelque malade en passant le bouscule, X.... invective aussitôt contre lui, mais si c'est le médecin qui efface du pied les plans que ce savant absorbé trace sur le sol, il ne dit mot. Il fait semblant de ne rien voir.

Cette gêne aboutit à une véritable discordance entre les préoccupations délirantes de X.... et son comportement. L'insincérité y paraît.

Tendance à l'exagération.

Pourtant X.... ne manifeste rien à demi. Sa céphalée est atroce, son délire fantastique, sa contrition exemplaire.

« Dans le délire qu'il imagine, tout étonne, rien n'est à sa place, rien ne vient à son heure ; de même que tout, dans son attitude, trahit l'effort et la systématique recherche de l'extravagance (1). »

Hier dément gâteux, il écrit aujourd'hui quatre ou cinq lettres dont il décore les pages de guirlandes, et les adresses de fioritures. Il fabule :

« Le lendemain de mon installation, je découvris, dissimulé derrière l'armure que revêtit François Ier à la bataille de Pavie un bouton placé à l'intersection de deux pierres de taille. Ayant appuyé sur ce bouton, je vis que le grand tapis du salon tournait autour d'un de ses côtés comme charnière s'affaissait sous le plancher. Je venais de découvrir un secret existant depuis la construction du château qui date de Louis XI.

«... La trappe s'affaissa brusquement précipitant les bijoutiers dans le vide. Ils tombèrent sur des matelas et ne se firent aucun mal. Je descendis chaque bijoutier dans la grande salle sans issue située au troisième étage du souterrain et qui servait de salle de réserves pour les vivres en cas d'attaque du château. Cette salle contenait des milliers de boîtes de conserve variées et des biscuits secs, également de l'eau et du vin ».

Et encore :

1. Garnier, *Folie simulée.*

« J'ai pu téléphoner hier au Ministre dans l'après-midi. C'est son chef de cabinet qui m'a répondu que M. Clemenceau était absent et que je le trouverais dans une heure au Palais d'Orsay. J'ai pris un taxi et m'y suis rendu... »

Ou bien ce sont des récits d'épisodes oniriques :

« Ma chère maman, cette nuit des serpents sont venus dans ma chambre. Ils ont passé par le petit trou noir en haut contre le plafond et se sont mis à danser sur le mur. Ils étaient tous noirs avec de grands yeux verts, et sifflaient autour de mon lit, quand il a fait tout à fait sombre ils ont monté dessus. Pendant ce temps-là des hommes cachés derrière la porte m'observaient par le trou de la serrure. Ils sont entrés en criant qu'ils allaient me tuer. J'ai sauté de mon lit... J'en ai attrapé un par devant et l'ai assommé avec mon sabot. Les autres se sont enfui. »

Le polymorphisme des manifestations s'étend aux formes mêmes du délire. Si le délire d'invention (métal plus léger que l'air, synthèse de l'or, mouvement perpétuel) est le thème favori, les idées d'influence et de persécution sont alléguées épisodiquement :

« J'ai servi assez longtemps de pantin pour vos expériences. Je veux ma liberté. Je sais que vous m'avez forcé, malgré moi, à commettre ces escroqueries pour pouvoir m'arrêter... »

On lui cause préjudice en l'incarcérant ; on en profite pour le voler.

« Je n'ai plus un sou, tout le monde me vole, mon argent, mes titres, mes autos. »

Il porte plainte contre le Ministre de la Guerre, le procureur général, menace de traduire le président de la chambre de commerce devant le conseil de guerre.

Enfin, la politique y est mêlée, et jusqu'à des idées de filiation princière.

« Le gouvernement est renversé et mon oncle ne va pas tarder de rentrer à Paris..... La livre va tomber à un franc cinquante. Ecris aujourd'hui à M. Daudet pour qu'il m'envoie un régiment. Vive le Roi ! »

Il fait précéder ses protestations de l'exposé de ses titres :

« Je soussigné, Marquis Elie de Ch...., Chevalier de la Légion d'Honneur, neveu de son altesse royale le Prince d'Orléans, et cousin du prince Victor... »

Le délire abandonné, ce sont les notions apprises à l'asile sur la psychose maniaque dépressive qui deviennent le modèle des troubles allégués. Enfin, il perd la mémoire. Mais afin de pouvoir à la fois se défendre ou contrefaire l'amnésie,il imagine l'histoire du document glissé sous la porte par une main mystérieuse et amie.

Pendant une année il joue sans relâche l'extravagance, l'incohérence, le fabuleux.

Par l'exagération même de son jeu, la supercherie se dénonce, par l'attitude gênée, par le polymorphisme des manifestations, leurs caractères atypiques.

Si la folie simulée lucidement ne saurait aliéner X.... de sa responsabilité, on s'est demandé jus-

qu'à quel point celle-ci peut être atténuée par les anomalies certaines du psychisme de ce délinquant. X.... n'est pas un débile mental. Sans doute, son instruction ne lui permet-elle pas de réaliser les exploits d'un « Prince de Chio » ou d'un « Comte de Saint-Germain », mais elle a su tirer tout l'enseignement des tribulations et des fréquentations de X.... S'il se perd marquis, marchand il triomphe.

CONCLUSIONS

I. — Entreprenant autant qu'instable, paresseux au fond mais envieux et inassouvissable dans ses appétits, vaniteux et dissimulateur, hypocrite, retors, d'une imagination démoniaque dans le mensonge, capricieux, autoritaire et violent, X..... est le type de l'anormal pervers, récidiviste des réactions antisociales. Sa perversité est surtout faite de manifestations mensongères : faux, mystifications, escroqueries multiples, troubles mentaux simulés.

II. — L' « Escroquerie à la folie » relève chez lui du même mécanisme que l'escroquerie tout court.

III. — Comme le fait remarquer Benon, « ces anomalies du caractère, ces tendances, ces inclinaisons, ne sont pas des maladies, et les pervers récidivistes doivent être emprisonnés » (1). On ne peut ni les corriger (point de vue moral), ni les punir (point de vue médical).

IV. — Si la place de X..... plutôt qu'à la prison est à l'asile, c'est dans une section spéciale de celui-ci :

1. Benon. L'état de démence en médecine légale. *Ann. de Méd. Lég.*, 1934, p. 164.

l'asile de sécurité ; établissement qui trouve sa raison d'être au nom de la sécurité collective, non point à celui de l'aliénation mentale.

SERMENT

En présence des Maîtres de cette école, de mes Condisciples, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine.

Je donnerai mes soins à l'indigent et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe ; ma langue taira les secrets qui me seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime.

Reconnaissant envers mes Maîtres, je tiendrai leurs enfants et ceux de mes confrères pour des frères, et s'ils devaient apprendre la médecine ou recourir à mes soins, je les instruirai et les soignerai sans salaire ni engagement.

Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais parmi les hommes, si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire.

Vu : le Doyen,
PIERRE MAURIAC.

Bon à imprimer.
Vu : le Président,
CH. PERRENS.

Vu et permis d'imprimer :
Bordeaux, le 10 décembre 1936.
Le Recteur de l'Académie,
A. TERRACHER.

BIBLIOGRAPHIE

Aguiar Whitaker. — Syndromes mentales simulados. *Sao Paulo medico*, janvier 1934, vol. II, nº 1, p. 41.

Arsimales et Vainstoc. — Un cas de simulation inconsciente d'hypochondrie urinaire. *Ann. med. psych.*, 1929, p. 309.

Auzouy. — *Ann. med. psych.*, 1857, p. 210.

Baillarger. — Folie simulée par une aliénée ancienne. *Ann. med. psych.*, 1853, 2e série, t. V, p. 166.

Ball. — Leçons sur les maladies mentales, 2e éd., 1re année, p. 317.

Baruk (C.) et Levassort. — Simulation de la folie et dégénérescence mentale. Congrès des alién. et neurol. franç., 1909.

Beaussard (P.). — Débilité morale et simulation surajoutée, ou démence précoce. *Bull. de la Soc. Clin. de méd. ment.*, 1911, p. 259.

Becker (Theophil). — Das angeborene Schwachsinn in seinen Beziehungen zum Militärdienst. *Der. militär Artzt.*, 1910, p. 198.

Beduschi e Corberi. — Simulazione e pseudo demenza. *Ras. di Studi psych.*, 1936, p. 88.

Benon. — La simulation en pathologie mentale. *Revue gén. de Clin. et de thérap.*, XXXII, 1921, p. 471.

— Simulation et services d'observation. *Ann. d'hyg.*, 1921, p. 363.

— Délire et simulation. Perversité. *Bull. méd.*, 23 mars 1935, p. 198.

Billot. — Aliénés exagérateurs. *Ann. méd. psych.*, 1851, t. III, p. 201.

— Simulateur maniaque. *Ann. méd. psych.*, 1868, t. XII, p. 53.

Bischoff. — Casuistische Mitteilungen über Anleitung zur Simulation von Geisteskrankheit. *Arch. f. Kriminol.*, LXXV, 1923, p. 291.

Blanche. — Délire morphinique allégué. *Ann. méd. psych.*, 1883, t. X, p. 234.

Bonnet et Bulard. — *Ann. méd. psych.*, 1866, t. VIII, p. 319.

Briand (M.). — Amnésie rétroactive simulée chez une débile. Fabulation. *Bull. de la Soc. clin. de méd. ment.*, 21 mars 1910.

Caillet. — Contribution à l'étude de la sursimulation des troubles mentaux chez les criminels. Ses rapports avec la dégénérescence. Thèse Bordeaux, 1909.

Capgras. — Négativisme simulateur d'amnésie générale. *Soc. clin. de méd. ment.*, 17 mai 1920.

Casper. — Fureur sexuelle alléguée. *Traité de méd. lég.*, 1862, t. I, p. 294.

Cetline. — *Arch. de neurol.*, 1912, t. I, p. 212.

Chambert. — Rapports sur le Service d'aliénés de Rode, 1856, p. 15.

Charpentier. — Les délinquants dits irresponsables. *Bull. Soc. med. psych.*, 30 déc. 1935 ; *Ann. méd. psych.*, 1896, p. 245.

— Sur les simulateurs, 1906.

Charpentier et Kahn. — A propos de la simulation de la folie. *Journal de psychologie*, août 1905.

Charvel. — De la simulation de la folie, chez les aliénés. Thèse Paris, 1893.

Chaslin. — Eléments de sémiologie et de clinique mentale. Asselin et Houzeau, Paris, 1912.

Chavigny. — Diagnostic des maladies simulées. Paris, 1906, p. 72.

— Etude psycho. path. d'un cas de simulation. *Soc. méd. psych.*, 20 nov. 1920, p. 568.

Cisternas Laurragavey. — Considérations sur la folie simulée. *Semana medica*, février 1932.

Coindreau. — Symptômes physiques de la folie au point de vue de la simulation. Thèse Paris, 1880.

Colapietru. — Simulazione die epilessia in Schizofrenico delinquante. *Ann. dell' Ospedale di Perugia*, 1934, p. 131.

Colella. — Deliquenza nata simulazione. *Zecchia*, II, 1923, p. 137.

Costedoat. — Les psychoses pénitentiaires. Thèse Lyon, 1913.

— La simulation. Paris. Baillère, 1933.

Dagonet. — Ann. méd. psych., 1889, t. IX, p. 411.

Delbruck. — Die Seelenstörungen in den Strafanstalten. *Allg. Zeitsch. f. Psych.*, Bd. XX, p. 446 ; Bd. XIV, p. 373.

Derblich. — Des maladies simulées dans l'armée. Moyens de les reconnaître.

Drastich. — Leitladen der Verfarens bei geistes Krankheiten, und zweifelhaften Geisteszustanden für militärärtzte der militär Artzt, 1906, p. 579.

— Guide méthode à l'usage des médecins militaires pour le diagnostic des états psychopathiques douteux. Vienne, 1909, t. II.

Dromard. — La mimique chez les aliénés. Alcan, Paris.

Epstein. — Beiträge zur Lakogenese der krankhaften Simulation von Geisterstörungen. *Zeit. f. neurol. psych.*, 1920, LV, p. 76.

Esteves Balads et Dubourg. — Simulacion de la locura por una mitomana, *Rev. argent. de neur. psych. y med leg.*, mai-juin 1929, III, 231.

Etoc Demazy. — Délire de peur allégué. *Ann. méd. psych.*, t. 1, 1869, p. 403.

Fallot. — Mémorial de l'Expert dans la visite des hommes de guerre. Brailles, 1837, p. 199.

Fodéré. — Traité de médecine légale et d'hygiène publique. Paris 1813, p. 457-463.

Fribourg-Blanc. — Les fausses simulations en médecine légale psychiatrique. *Par. au Congrès des al. et neur. fr.*, 1931.

— La simulation volontaire des troubles mentaux. *Rev. méd. fr.*, décembre 1931.

Garnier. — La simulation de la folie et la loi sur la rénégation. *Ann. d'hyg. publ. et de méd. lég.*, 1888, p. 98.

Garnier et Vallon. — Arch. de neur., 1895, t. XXIX, p. 161.

— Ataxie locomotrice et folie simulée. Extr. des *Arch. de neurol.*, 1896.

Gebna. — Etude à l'aide de photos d'un cas de simulation des troubles mentaux pendant la guerre. *Rev. neurol.*, XXV, 1920, p. 251.

Goria. — La simulazione delle psicozatic. *Note et riv. di psichiat.*, 1928, X, p. 29.

Griesinger. — Aliénés simulateurs. *Traité des malad. ment.*, Paris, 1865, p. 144.

Grosz. — Sur la simulation des maladies mentales. *Wien. klin. Wochen.*, 26 févr. 1932, an. XLV.

Halbenstein. — La folie par contagion mentale. 5714.

Haury. — La fausse simulation. *Congr. de méd. lég.*, Paris, mai 1914.

Hesnard. — Un cas de « fausse simulation » des troubles mentaux chez un aliéné militaire. *Le Caducée*, 24 janvier, 1914.

Ingenieros. — Simulacion de la locura. Valencia y Madrid.

— Locura, simulacion y criminalidad. Buenos-Aires, 1911.

— La simulacion en la lucha por la vida, 1921.

Joseph et Signaret. — Etude de la simulation de la folie, 1888.

Kellstern. — Vorgetauschte Geisterstörungen während der Haft. *Allg. Zeitsch f. psych.*, 1925-1926, LXXXIII, p. 38.

— Vorgetauschte Geisterstörungen und ihr Uebergang in echte während der Haft. *Allg. Zeitsch. f. psych.*, 30 déc. 1927.

Kirn. — Kurze Mitteilung über Gefangenpsychosen. *All. Zeitsch. f. p.*, 1891, p. 721.

Klienberger. — Ueber Simulation Geisterstörungen. *Zeitsch. f. d. ges. neur. psych.*, 1921, p. 239.

— Zur Frage der Simulation. *Zeitsch. f. d. ges. neur. psych.*, 1922, p. 328.

Kohler. — Ueber die Psychosen weiblicher Straflinge. *Allg. Zeitsch f. psych.*, 1891, p. 721.

Kraepelin. — Lehrbuch der Psychiatrie. 1899, Bd. II, p. 72, 99, 202.

— Discours au Congrès des aliénistes de Bavière. *Zeitsch. f. d. ges. neur. u. psych. orig.*, XI, p. 617 ; Analyse in *Revue de psych.*, oct. 1912.

Krafft Ebing. — Médecine légale des aliénés. Traduction de Pfr. Remond, 1900, p. 79

Kurbitz. — Ein Beitrag zur Frage von Simulation und Geistkrankheit. *Alg. Zeitsch. f. psychiatr.*, 1921, p. 155.

Lagardelle. — *Ann. méd. psych.*, 1877, p. 220.

Lagriffe et Sanges. — Un cas de simulation prolongée de troubles mentaux. *Ann. medic. psych.*, mai 1928.

Larroussiaie. — De la simulation chez les aliénés, 1893.

Laurent. — Etude médico-psychologique sur la simulation de la folie. Paris, 1866 ; *Ann. méd psych.*, 1880, p. 228 ; *Ann. méd. psych.*, 1888, p. 128.

Lépine. — Troubles mentaux de guerre. Masson, Paris, 1917.

Leroy. — Un cas de simulation. *Bull. de la Soc. clin. de méd. ment.*, 17 janvier 1910.

Lombroso. — *Arch. Italiano*, 1887.

Longard. — *Arch. de Neurol.*, 1895, p. 419.

Luckerath. — Ueber Degenerations Psychosen bei kriminellen Geisteskranken. *Zentralbl. f. nerv. u. psych.*, juillet 1909, p. 478.

Mahon. — Médecine légale et police médicale. Paris, Rouen, 1801, t. I, p. 336.

Mairet. — Aliénés simulateurs. *Bull. médic.*, 1892, p. 229. *Arch. de psych. et d hypnol.*, 1892, n° 4.

Mairet. — La simulation de la folie. Montpellier, 1908.

Marc. — De la folie considérée dans ses rapports médico-judiciaires. Paris, 1890, t. I, p. 505.

Marandon de Montyel. — Simulation de la manie chronique.

Ann. méd. psych., 1877, p. 52 ; *Ann. méd. psych.*, sept. 1879.

Mignot. — Simulation sur simulation. *Encéphale*, 1920, p. 609.

— Observations d'un cas de folie simulée. *Ann. de méd. lég.*, 1923, p. 368.

Monde Médical. Fichiers bibliographiques.

Moreau. — De la simulation des maladies mentales et nerveuses chez les enfants. *Ann. médic. psych.*, 1905, p 45.

Morel. — Simulation de l'épilepsie. *Arch. gén. de médecine*, 1854, p. 53. De l'éthérisation dans la folie au point de vue du dg et de la médecine légale. *Arch gén. de médecine*, 1854, p. 129 ; *Ann. médic. psych.*, 1857, p. 57.

Muller. — Ein lehrreicher Fall zur Frage des Vortauschung Geisterstörung. *Vereinst. d. pftaz. Aerte*, 16 sept. 1927.

Nacke. — Verbrechen und Wahnsinn bei Weibe. *Arch. f. Psych.*, 1893, p. 278.

Nicotri. — Il confidente di polizia e una simulazione di pazzia in causa penale. Analyse *in Journ. de psych.*, 1905, p. 284.

Otto. — *Ann. méd. psych.*, 1874, p. 120.

Pactet. — Enquête internationale sur l'aliénation mentale dans les prisons. *Revue de pyschiatrie*, 1908, p. 45.

Pactet et Colin (H.). — Les aliénés devant la justice. Aliénés et condamnés. Masson. Encycl. des Aides mémoires.

— Les aliénés dans les prisons. Masson. Encylcl. des Aides mémoires.

Parant. — Simulations de longue durée. *Ann. méd. psych.*, 1885, t. II, p. 19.

— Note sur la transformation de la folie simulée en folie véritable. *Ann. méd. psych.*, 1885, t. II, p. 25.

Pasquet. — Les aliénés dissimulateurs. Paris, 1898.

Perrens. — Sur la simulation. Bordeaux, 1911. *Bull. de la Soc. de méd. de la Rochelle*, 1911.

Porot. — La simulation des maladies mentales. *Congrès des*

alién. et neur. fr. Luxembourg, 1921. Analyse *in Encéphale*, 1921, p. 476.

Porot et Hesnard. — Expertise mentale militaire. 1 vol. Masson, édit.

— Psychiatrie de guerre. 1 vol. Alcan, édit.

— Comptes rendus du centre neuro-psych. de la XIXe Session. *Rev. neurol.*, nov. et déc. 1916.

Régis. — Précis de psychiatrie, p. 1049.

Renaudin. — *Ann. méd. psych.*, 1857, p. 413.

Robertson. — Un cas de folie simulée. *Journal of ment. Sc.*, 1888.

Rodiet. — La simulation de la folie. *Journal des praticiens*, 15 mars 1930.

— Les services libres de prophylaxie et la simulation de la folie. *Progrès médical*, 9 août 1930.

— La simulation de la folie. *Arch. internat. de Neurol.*, août 1930.

Roecke. — Simulation Geisterstörung. *Monatschr. f. psy. u. neur.*, 1924, p. 50.

Rosenbach. — Trois cas de simulation avec réponses absurdes. *Revue neurol.*, 1908, p. 941.

Schott. — Simulation et folie. *Arch. f. psych.*, 1926, t. XLI.

Schultze — Ueber Psychosen bei militär Gefangen nebst Reformcorschlägen. *Der militär Artzt*, 1904, p. 83.

Siefert. — Ueber die Geistesstörungen die Strafhalt. *Halle berl. Marhold*, 1907.

Siemens. — *Arch. de Neurol.*, 1884, p. 12.

Sizaret. — *Ann. méd. psych.*, 1876, p. 69.

Skliar. — Ueber Gefangenpsychosen. *Monatschr. f. ps. u. neur.*, 1904.

Tardieu. — Etudes médico-légales. Paris, 1872, p. 239.

Taty. — Les aliénés méconnus et condamnés. Congrès des méd. alién. et neurol. fr., Marseille, 1899.

Teyssieu (de). — Folie simulée chez un jeune soldat. *Le Caducée*, 21 septembre 1912.

Thiver. — Simulation sur une base morbide. *Soc. médic. psych.*, 26 mars 1906.

Truelle. — Astasie. Abasie délirante ou simulée. *Bull. de la Soc. clin. de méd. ment.*, 19 avril 1909.

Vallejo-Nagère. — Las simulaciones de la locura y su partage forense. *Siglo medico*, 20 sept. 1930.

Vallon. — *Ann. méd. psych.*, 1898, p. 116.

Vigourous. — Un débile moral simulateur. *Bull. de la Soc. clin. de méd. ment.*, 15 juin 1911.

Vines. — La sierra y Alvarez Herrera. In forma acerca de un caso de sobre simulacion. *Ann. de med. leg. psiqo. y anat. pat.*, mars 1933.

Vallon. — Négativisme ou simulation ? *Journal de Psychol.*, mars-avril 1911.

Wille. — Simulation de la folie. *Médico-Journal de New-York*, 1885, p. 238 ; Analyse *in Ann. Méd. psych.*, 1886, p. 243.

Zacchias. — Questionum medico. legalum opus. Francfort-sur-Mein, 1888, Zb. III.

2139. — Impr. de la Fac. de Méd., Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris. — 12-36